

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE

Envoyé en préfecture le 02/09/2022
Reçu en préfecture le 02/09/2022
Affiché le 02/09/2022
ID : 007-210701579-20220901-DB_007CAA010922-DE

Séance du Conseil d'Administration d'Assainissement de Meysse du 1^{er} septembre 2022 - 18 h 00

DÉLIBÉRATION N° 22-007

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - BP 2022 - ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire présente au Conseil d'Administration la demande d'admission en non-valeur envoyée par Madame la Comptable du Trésor concernant des factures d'assainissement émises de 2015 à 2018 et pour lesquelles les poursuites sont restées infructueuses. Il convient donc de procéder à une admission en non-valeur d'un montant total de 1 025,25 € à l'article 6541 et d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Section Fonctionnement Dépenses de fonctionnement		
Chapitre 011 - Charges à caractère général Article 6156 - Maintenance	- 525,25 €	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante Article 6541 - Créances admises en non-valeur		+ 525,25 €

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **ACCEPTE** l'admission en non-valeur.
- **DÉCIDE** d'effectuer les virements de crédits ci-dessus référencés.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'au Comptable du Trésor Public pour sa comptabilité.

.....
Présent(s) : MMES DENIS – GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL
MRS CUER – MAZZINI - MORIZET – MENARD – MONTCHAUD - REYMONDON - ROCHETTE– ROUX
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : MME CHAUSSIGNANT

Absent(s) : MME CHAUSSIGNANT – CODATO - MARTINELLO – GAGNOT
MRS MONTCHAUD – ROUX

Secrétaire de Séance : MME JULIEN-RAOULT

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 10
Votes POUR : 10
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Le Maire,

Éric CUER



Le secrétaire de séance,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE

Envoyé en préfecture le 02/09/2022
Reçu en préfecture le 02/09/2022
Affiché le 02/09/2022
ID : 007-210701579-20220901-DB_008CAA010922-DE

Séance du Conseil d'Administration d'Assainissement de Meyssse du 1^{er} septembre 2022 - 18 h 00

DÉLIBÉRATION N° 22-008

MODIFICATION DU PRIX DU M³ ET DE LA PART FIXE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°21-002 prise lors du Conseil d'Administration du 23 février 2021 fixant le prix du m³ à 1,20 € et la part fixe à 17 € pour la collecte et le traitement des eaux usées.

Monsieur le Maire informe le Conseil d'Administration que la station d'épuration nécessite des travaux importants qui auront un impact sur le budget d'assainissement. Il propose donc d'augmenter le prix du m³ et de la part fixe à compter du 1^{er} décembre 2022 et leur demande d'approuver les nouveaux tarifs ci-dessous.

Prix du m³ : 1,30 € Part fixe : 20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** les 2 nouveaux tarifs ci-dessus énumérées.
- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'au Comptable du Trésor Public pour sa comptabilité.

.....
Présent(s) : MMES DENIS – GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL
MRS CUER – MAZZINI - MORIZET – MENARD – MONTCHAUD - REYMONDON -
ROCHETTE- ROUX

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : MME CHAUSSIGNANT

Absent(s) : MME CHAUSSIGNANT – CODATO - MARTINELLO - GAGNOT
MRS MONTCHAUD - ROUX

Secrétaire de Séance : MME JULIEN-RAOULT

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : <u>9</u>
Nombre de suffrages exprimés : <u>10</u>
Votes POUR : <u>10</u>
Votes CONTRE : <u>0</u>
Abstentions : <u>0</u>

Le Maire,


Eric CUER

Le secrétaire de séance,

